

N°2023/17

Nouméa, le 9 février 2023

## COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE NOUMÉA BILAN DE LA CAMPAGNE DE PRÉLÈVEMENT DE REQUINS

Suite aux deux attaques de requin survenues en l'espace de quelques jours à Nouméa, sur la plage du Château Royal le 29 janvier et à l'anse Vata le 4 février, le maire, dans le cadre du pouvoir de police qu'elle exerce dans la bande littorale des 300 mètres, a ouvert une campagne de prélèvement de requins tigres et bouledogues.

Cette dernière, menée dès lundi 6 février avec le concours de la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques (DSCGR) s'est achevée jeudi matin.

Elle a permis le prélèvement de deux squales dans la zone des deux récentes attaques : un requin bouledogue de 2,80 m et un requin tigre de 3,90 m.

La baignade et les activités nautiques restent interdites par arrêté municipal dans la bande littorale des 300 mètres de Nouméa **jusqu'au lundi 13 février au matin**, sous réserve de l'analyse de la qualité des eaux de baignade et de la turbidité de l'eau après les fortes précipitations attendues cette fin de semaine.

L'interdiction de baignade et des activités nautiques ne concerne pas les plages de Magenta, du Kuendu Beach et de l'îlot Maître. Toutefois, la ville de Nouméa appelle les usagers à la plus grande vigilance dans ces zones.